

# L'écho de Sainte-Fauste

## L'écho de Sainte-Fauste

### BULLETIN MUNICIPAL N°17

Janvier 2014



Cette vue aérienne du bourg vous permet de prendre de la hauteur et d'envisager une vue différente de ce lieu familier. Effectivement, nous traversons souvent ce lieu par la route départementale, mais c'est un peu en arrière, que ce trouve le cœur historique du village

de Sainte-Fauste, blotti autour de la nouvelle église (1872) et à l'écart du château de la Ferté, source de l'habitat qui s'est cristallisé sur ces lieux que nous occupons encore aujourd'hui.

#### LE MOT DU MAIRE

Je vous présente mes meilleurs vœux pour 2014, que cette année vous apportent Santé, Bonheur et Prospérité, pour vous et vos proches.

Du point de vue de l'action communale, l'année 2013 s'est déroulée dans un contexte budgétaire relativement « serré ». Des projets anciens ont enfin pu être menés à leur terme, il s'agit principalement de sécuriser des habitations vis-à-vis de pluies importantes et d'éviter les chutes de pierre tombales dans le carré commun du cimetière.

Pour 2014, le contexte budgétaire reste assez tendu.

Cependant la commune devra trouver les ressources nécessaires pour continuer d'améliorer votre cadre de vie. En dehors de ces aspects matériels, je voudrais ici renouveler mes remerciements à toutes les personnes qui par des gestes simples ou une implication plus forte participent de près ou de loin au « vivre ensemble ». Que ce soit un arrosoir d'eau l'été sur les fleurs communes, une participation aux animations proposées ou l'organisation de ces événements, tous ces gestes sont indispensables pour que notre détermination à vivre ensemble prenne corps.

Le Maire

Jean-Marc BRUNAUD

# VIE DE LA COMMUNE

## MANIFESTATIONS

### Banquet des anciens

Le Maire Jean-Marc BRUNAUD, accompagné des conseillers municipaux et du personnel communal, a accueilli à la salle des fêtes 44 Faustéennes et Faustéens, ce samedi 2 mars 2013 à midi pour le traditionnel banquet des anciens.

Après avoir écouté le discours de bienvenue du Maire, leur souhaitant une journée d'échanges et d'amitié, la photo souvenir a eu lieu.



Nous avons le plaisir d'avoir à nos côtés la doyenne de la commune Geneviève LACAN et le doyen Raoul PLISSON.

Après un bon repas préparé par M. et Mme BEAUVAIS, traiteur à Neuvy-Pailloux, l'après-midi s'est poursuivi autour d'histoires, de souvenirs, de chansonnettes accompagnés au son des vieilles de Gérard GRANGER et de Bénédicte BRUNAUD.



### Commémorations du 8 Mai et du 11 Novembre

Afin de conforter la mémoire collective, chaque 8 Mai et chaque 11 Novembre sont commémorés en France.



Plusieurs générations étaient réunies ce lundi 11 novembre 2013 pour le traditionnel dépôt de gerbe au monument aux morts.

### Cérémonie de la citoyenneté

La cérémonie de la citoyenneté a eu lieu le 8 Mai 2013. A cette occasion, Jean-Marc BRUNAUD, maire de notre commune, a remis à chaque jeune de 18 ans nouvellement inscrit sur la liste électorale de la commune leur carte d'électeur et le livret du citoyen, en les sensibilisant aux droits et devoirs du citoyen.



Jean-Marc BRUNAUD, entouré d'Amélie ROUSSEAU, de Jean-Eudes BRUNAUD et de Raphaël TISSIER.

### Fête des voisins

Le beau temps étant de la partie le vendredi 7 juin 2013 pour la fête des voisins du bourg de Sainte-Fauste, les grandes tablées étaient de sorties pour accueillir les Faustéens venus du bourg, des écarts et d'Ablenay. Chacun a pu partager, déguster les mets concocter pour l'occasion, notamment les fameuses crêpes flambées par Michel MARCELOT.



Le mauvais temps ayant entaché le bon déroulement de la fête des voisins d'Ablenay, celle-ci a tout de même été maintenue le vendredi 23 mai 2013. Les festivités se sont déroulées à la salle des fêtes.

A noter : A compter de 2014, il est envisagé de ne faire qu'une seule fête des voisins, en alternant d'une année sur l'autre entre le Bourg et Ablenay.

# VIE DE LA COMMUNE

## DIVERS

### Traversée de SAINTE-FAUSTE

Trois parcours étaient proposés aux marcheurs venus nombreux ce dimanche 23 juillet 2013 au matin.

Pâtés, rillettes, gâteau au citron fournis par les familles R. BOUCAULT, M. MARCELOT et J.-M. BRUNAUD ont connu beaucoup de succès.



Cette année encore, un jeu-photo était proposé lors de la marche : retrouver les lieux (fermes, chemins de la commune) d'après des photos vues du ciel.

A l'arrivée, tous les participants ont pu repartir avec un lot : des plants de salade des Ets Peressini de Brives.

Après l'effort, le réconfort... la journée s'est poursuivie par un apéritif suivi du traditionnel barbecue du Comité d'Animation.



La TSF 2013 a réuni 72 personnes à la marche et 116 personnes au barbecue.

### Concours des Maisons Fleuries

Les membres du jury du concours départemental des "Villes, Villages, Maisons et fermes Fleuris" sont passés dans notre commune le 17 juillet dernier.

A la suite de leur passage, tous les candidats ont été récompensés lors de la remise officielle le 6 décembre 2013 à la salle des fêtes de Neuvy-Pailloux :

H. DAUGERON, J.-B LEONARD et F. MINATCHY ont obtenu le 1er prix de 70€

et M.-F. PERESSINI a reçu le 2ème prix de 35€ ;

tous les participants ayant concourus dans la 1ère catégorie. Les lauréats sont repartis chacun avec un chapeau.



La commune de Sainte-Fauste tient à féliciter ces quatre candidats qui participent à l'embellissement de la commune, et plus particulièrement du bourg.

Pour 2014, peut-être pourrions-nous espérer avoir quelques candidats sur Ablenay ?

Rappelons également que les fermes peuvent concourir dans la 4ème catégorie !

Les personnes désireuses de participer au concours des maisons fleuries 2014, pourront s'inscrire en mairie dès Mai 2014, muni d'un RIB.



Hélène DAUGERON et Jacqueline LEONARD en présence de M. BOUGAULT, conseiller général du canton nord d'Issoudun, lors de la remise des prix.

### CALENDRIER : LES DATES A RETENIR EN 2014

- Banquet des Anciens : samedi 5 avril 2014
- Commémoration du 8 Mai 1945 : jeudi 8 mai 2014
- Fête des voisins : vendredi 23 mai 2014
- Traversée de Sainte-Fauste : dimanche 6 juillet 2014
- Commémoration du 11 Novembre 1918 : mardi 11 novembre 2014
- Soirée à thème du Comité d'Animation : samedi 29 novembre 2014
- Téléthon : samedi 6 décembre 2014

# VIE ASSOCIATIVE

## DONNEURS DE SANG SAINTE-FAUSTE/THIZAY

### Assemblée générale et galette des rois

le 17 janvier 2014 à 20h à la salle des fêtes de Thizay

### Marche des donneurs de sang

le 6 avril 2014 à Sainte-Fauste

### Palluau - Québec dans la journée

Même si le trajet en car était plutôt de courte durée, les participants au voyage des donneurs de sang auront été transportés d'un bond du château de Palluau vers Québec et la « Nouvelle France » ce dimanche 9 juin 2013.

En effet, Louis de Buade, Comte de Frontenac, et également Seigneur de Palluau, est une figure marquante de l'histoire de la Nouvelle France, dont il a été par deux fois le gouverneur général. Il est aujourd'hui très célèbre au Québec pour avoir défendu la colonie contre les attaques anglaises et avoir su organiser la pacification des Iroquois.

Pour preuve, le château Frontenac est un hôtel prestigieux dominant la ville de Québec et le Saint-Laurent.

Mais c'est cet autre château, dont il était propriétaire dans l'Indre, que nous avons visité ce dimanche (la caisse des donneurs de sang n'a pas financé le voyage jusqu'au Québec, hélas !).



Ouvert au public depuis peu et en cours de rénovation, son intérieur reste fidèle à l'architecture et à la décoration française de l'époque, tandis que le parc vient

### Collecte de dons

le 23 juin 2014 de 16h à 19h à Sainte-Fauste

### Banquet et voyage des donneurs de sang

en cours...

d'être aménagé en un parcours découverte de la vie au Québec durant le XVII<sup>ème</sup> siècle .

La chapelle, qui contribue à la renommée du château, est couverte de remarquables peintures murales, en bon état de conservation compte tenu de leur ancienneté.

Après le déjeuner à l'Auberge de la tour, un habitant de Châtillon-sur-Indre, amateur et passionné, nous commentait l'histoire de sa commune autour de la Collégiale et de la Tour César.

Construite au XII<sup>ème</sup> siècle, elle est aujourd'hui le plus ancien donjon cylindrique voûté de France, entouré de son propre rempart.

La montée au donjon, raide et peu sécurisée sur la fin, n'a pas pour autant découragé les amateurs de vue panoramique sur la région.



Une fois n'est pas coutume, cette journée était consacrée à une découverte du patrimoine historique de notre région, avec tout de même une petite escapade chez les cousins du Québec.

## ASSOCIATION INTERCOMMUNALE LOISIRS EN CHAMPAGNE BERRICHONNE

L'association LCB permet aux enfants de découvrir de nouvelles activités. En 2013, 26 enfants se sont essayés à la Country et 45 enfants se sont initiés au Handball. Par ailleurs, l'association participe financièrement aux activités sportives et culturelles des enfants de moins de 16 ans. Pour l'année 2012-2013, elle a reversé à l'ensemble des familles la somme de 5 435 euros.

Cette année, LCB propose les journées découvertes Cirque et Tir à Brion. L'aide aux activités de 20€ par enfant est maintenue. Pour les plus grands, une soirée



Jazz animée par le groupe "Les copains d'abord" est prévue en mars 2014.

# **VIE ASSOCIATIVE**

## **COMITE D'ANIMATION DE SAINTE-FAUSTE**

Le comité d'animation organisait ce samedi 23 novembre 2013 son traditionnel repas d'automne ouvert à tous, à la salle multi-activités. Les membres de l'association s'étaient mobilisés pour assurer le service. Quelque 120 convives avaient pris place à table dans une excellente ambiance.



Le couscous, préparé par Edith MOREAU du restaurant L'Ecu de Vouillon, était particulièrement réussi. Le dîner a ensuite fait place à une soirée des plus conviviales et chaleureuses avec l'animation proposée pa

par José NUNES-LOUREIRO et Anthony PRADEAU. Le ton est donné pour la prochaine soirée. Sortez dès à présent vos agendas, elle aura lieu le samedi 29 novembre 2014 !



Le Comité peut se féliciter de la réussite de cette soirée.

## **INTER-ASSOCIATIONS : TELETHON**

La Commune de Sainte-Fauste et ses habitants ont unis leurs efforts samedi 7 décembre 2013 pour récolter des fonds au profit du Téléthon.

Après le coup d'envoi donné par la tournée des croissants dès 8h30, le marché de Noël a pris place tout l'après-midi à la salle des fêtes, où chacun pouvait acheter pour la bonne cause divers objets faits main tels que :

les pots à ficelle de Magalie PORNET, les ardoises et objets décoratifs de Jacqueline LEONARD, les bloc-notes d'Hélène DAUGERON, les porte-clés "chaussons en laine" de Michèle PORCHER, les confitures maison de Nadine SEMION.

Le marché a également été ponctué de jeux animés par Marie-Florence PERESSINI, et pour les plus petits, une pêche à la ligne leur était proposée.

Une vente de sapins Nordmann de la pépinière Contarin était également proposée, pour une livraison prévue le samedi suivant.

La vente de crêpes cuisinées par Fabienne TIBAUT suivi de l'apéritif préparé par Fabienne et Robert BOUCAULT ont clos cette journée Téléthon.

La somme globale collectée s'élève à 1 271.00 euros, contre 609.50 euros l'an dernier, qui a été reversée à l'Association française contre les myopathies.

Au vu de la somme récoltée cette année, la vente de sapins qui avait été abandonnée deux années de suite, sera reconduite en 2014.

Toute personne désirant apporter son aide pour le Téléthon 2014, peut se faire connaître au secrétariat de la mairie.



Un grand merci à Michèle, Yann et Vincent CUISNIER, Chantal PETIT et Michael CHARRON, Sandrine MARAIS, Véronique TAUVY, Marinette BOUCAULT, Ghislaine et Robert BOUCAULT, Jacqueline LEONARD, Bénédicte BRUNAUD

# VIE DE LA COMMUNE

## LA MAISON NEUVE

Continuons notre tour des écarts et arrêtons-nous à La Maison Neuve, en direction de Neuvy-Pailloux.

### La Maison Neuve

La Maison Neuve est depuis 1978 la propriété de François EVANO qui a repris la ferme de ses grands-parents. A l'époque la maison d'habitation n'existait pas puisqu'il l'a construite en 1987. Cependant, il existait déjà deux anciennes maisons : l'une avec grange datant de 1820 (dont l'inscription figure sur une pierre au dessus de la porte), l'autre avec étable semblant encore plus ancienne. Les fenêtres de ces deux anciennes maisons comportent des barreaux. Étrange ? Il semblerait qu'un des anciens propriétaires, se sentant menacé suite à des actes de vandalisme, a pris la décision de faire poser des barreaux à toutes les fenêtres afin de dissuader les éventuels voleurs.



Photo prise au début des années 30

Pourquoi avoir donné ce nom « La Maison Neuve » ? Des recherches plus approfondies doivent être effectuées pour pouvoir y répondre, mais dans les documents de recensement de la population de 1841 apparaissait déjà cette appellation. D'après d'anciens actes notariés, le lieu se serait également nommé « Bel-Air ». Cinq tilleuls avaient été plantés jadis, sans doute pour couper du vent, aujourd'hui un seul a résisté au temps.



François et Valérie EVANO, exploitants agricoles, ont décidé de se lancer dans une production biologique depuis 1996. Leur activité est principalement céréalière (farine de blé, seigle, épeautre) à laquelle s'ajoute la production de fromages de chèvres. Aujourd'hui, l'huile de colza, de tournesol et de chanvre complètent leur activité.



Ces produits bio sont essentiellement vendus en magasins spécialisés

tel que Espace Bio à Châteauroux, Force Santé à Argenton-sur-Creuse.

Soucieux de partager leur savoir et faire découvrir leurs produits, plusieurs visites à la ferme ouverte au public, aux classes découvertes/centres aérés ont eu lieu ces dernières années et des élèves ont pu faire leur stage chez eux. Aujourd'hui par manque de temps, ils collaborent exclusivement avec une classe Terminale Bac Pro du Lycée Agricole de Châteauroux, afin de maintenir ce partage d'expériences.

Valérie EVANO, quant à elle, propose depuis l'été dernier des ateliers de soutien scolaire en mathématiques et en français, d'après la méthode Montessori<sup>1</sup>.

Ces ateliers sont accessibles aux enfants dès l'âge de 4 ans jusqu'à la 5ème du collège, voire au-delà pour les enfants handicapés. Ils sont dispensés les mercredis et samedis et/ou pendant les vacances scolaires, à 10€ de l'heure.

1-La pédagogie Montessori repose sur des bases scientifiques, philosophiques et éducatives. Elle se pratique à l'aide de matériel spécifique (cubes, cylindres, lettres rugueuses, puzzles, perles...), le but étant d'assurer de solides bases concrètes aux apprentissages scolaires pour encourager l'autonomie, l'initiative et la responsabilisation chez l'enfant, dès le plus jeune âge.

Merci à la famille EVANO de nous avoir fourni ces informations.

Au centre de la photo, François et Mathurine AUDRAN et leur fille Aline, grands-parents et mère de François EVANO (1932)

# VIE DE LA COMMUNE

## REALISATIONS

### Travaux sur le réseau des Eaux Pluviales, le long de la RD12 à Ablenay

Les travaux sur le réseau des eaux pluviales à Ablenay, initialement prévus en 2009 avaient dû être repoussés en raison des contraintes budgétaires rencontrées ces dernières années. Ces travaux ont finalement pu avoir lieu en 2013.

Le projet a été mené à bien, en concertation avec le bureau d'étude DB, le Conseil Général de l'Indre, l'entreprise retenue Berry Environnement, les administrés concernés et la municipalité. Le montant total des travaux s'élève à 32 976.10 € HT, dont 11 400.14 € de subventions FAR (Fonds d'Actions Rurales) et DGE (Dotation Globale d'Équipement) et 21 575.96 € de fonds propres.

### Aménagement du cimetière

En août 2011, l'Eurl TOP ELAG est intervenue pour élaguer les cèdres du cimetière. Courant 2012, il a été décidé de restaurer le carré commun, par les agents communaux. Les travaux se sont poursuivis en 2013.

Hélas, il est difficile de mettre un nom pour chaque emplacement. Si vous disposez d'éléments concernant les personnes qui y reposent, merci de bien vouloir les communiquer à la mairie.

Avant



De nos jours



## PROJETS

Divers travaux d'entretien répartis sur Ablenay et le bourg sont prévus pour 2014, notamment le curage et le busage de certains fossés, un renforcement de la signalisation routière (panneau 50).

Profitant des travaux sur le réseau des eaux pluviales de 2013, il a été décidé de réaligner la mare située au carrefour du Chemin des Mésanges et du Chemin des Bouvreuils, en bordure de route avec les clôtures des

habitations voisines. Des travaux concernant les abords de la mare sont prévus sur l'année à venir.

Au niveau des dépenses d'investissement, afin de poursuivre l'aménagement du cimetière, il est envisagé de créer un jardin du souvenir avec pose de cave-urnes.

Par ailleurs, un élargissement de l'adduction de l'eau potable serait à prévoir, en vue de nouvelles constructions sur la commune.

## LA POSTE

A la demande des administrés et grâce à la réactivité de notre factrice Jessica, la boîte aux lettres d'Ablenay sise Chemin des Mésanges a été remplacée par une boîte aux lettres plus récente permettant de poster des enveloppes de format A4.

Pour une meilleure distribution du courrier, notamment en période de remplacement de la factrice, merci d'indiquer vos noms et prénoms sur votre boîte aux lettres et de veiller à ce que le numéro soit visible.

Les horaires d'ouverture des bureaux de poste ont été modifiés à compter du 30 septembre 2013 comme suit :

- NEUVY-PAILLOUX : du mardi au vendredi 9h-12h et 14h-17h et le samedi 9h-12h—Heure limite de dépôt du courrier : 15h30

- ISSOUDUN : du mardi au vendredi 9h-12h30 et 14h-17h30 et le samedi 9h-12h30—Heure limite de dépôt du courrier : 16h15

# VIE DE LA COMMUNE

## SICTOM

### Collecte des encombrants

Le SICTOM de Champagne Berrichonne met à votre disposition la collecte des encombrants le :

**Mercredi 5 février 2014**

Deux passages seront effectués, un pour la ferraille et un pour le tout-venant.

Les déchets devront être déposés avant 6h le matin de la collecte.

Concernant les redevables habitants les écarts, vous devrez vous inscrire en mairie en signalant les déchets à collecter.

Nous vous rappelons qu'il n'y aura qu'un seul passage pour chaque déchet collecté (tout déchet sorti après le passage de la benne ne sera pas collecté).



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHAMPAGNE BERRICHONNE

Les EPCI sont des groupements de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement. La Communauté de Communes de Champagne Berrichonne (CCCB) dont nous dépendons est intervenue et poursuit son action en 2014 dans les domaines suivants :

### • Voirie

Des travaux ont été effectués sur la VC n°2 de la limite de commune de Neuvy-Pailloux au carrefour des Sarrays pour 42 312.04 € et au niveau de l'Allée des Tilleuls pour 1 582.00 €. Il a été accordé pour ces travaux une subvention FAR, la CCCB participe à hauteur de 30%, le reste étant à la charge de la commune de Sainte-Fauste.

### • Acquisition maisons du bourg pour la réhabilitation en logements sociaux

En cours auprès du Notaire Maître PERREAU d'Issoudun

### • Aménagement numérique

Les travaux ont été retardés : la pose de la fibre sera effectuée dans le premier semestre 2014 et le raccordement par Orange-FT dans les 6 à 12 mois après la pose de la fibre.

### • Maisons de l'enfance à Ambrault et Neuvy-Pailloux

L'ouverture est prévue au cours du premier semestre 2014. Elles pourront accueillir 15 enfants à Neuvy-Pailloux et 10 enfants à Ambrault.

### Les déchets collectés

- les ferrailles : les gros objets métalliques (bicyclette, sommiers, bidons vides, etc)
- le tout-venant : le gros mobilier, les gros objets difficilement transportables à la déchetterie

### Les déchets non collectés :

- les déchets issus de l'industrie de l'artisanat et des commerces (D.I.B.)
- les pneumatiques
- les batteries, les piles
- les DTQD (peintures, solvants, phytosanitaires)
- les huiles de vidange
- les végétaux
- les gravats
- les cartons
- les bidons souillés
- les ordures ménagères collectées en semaine
- les petits et gros électroménagers (DEEE : cuisinière, plaque de cuisson)

### • Réforme des rythmes scolaires

L'école le mercredi matin devrait s'appliquer aux écoles de la communauté à la rentrée 2014.

La commune de Diors, qui fait partie de la CAC, a franchi le pas et mis en place cette nouvelle organisation à la rentrée 2013. 16 enfants de Sainte-Fauste sont scolarisés à Diors.

### • Bibliothèque intercommunale à St Valentin

Son ouverture est prévue courant 2014

### • Championnat international de vol à voile féminin

Le championnat mondial féminin de vol à voile a lieu à l'aérodrome de Fay l'été dernier. Un enfant de chaque commune de la CCCB devait précéder une équipe avec le panneau du pays. Nous avons eu



le privilège d'avoir deux enfants de Sainte-Fauste pour la cérémonie d'ouverture : Baptiste et Guillaume IMBERT représentant la Pologne et la Finlande.



### • PLUi

La page suivante vous présente le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de Champagne Berrichonne.

# VIE DE LA COMMUNE

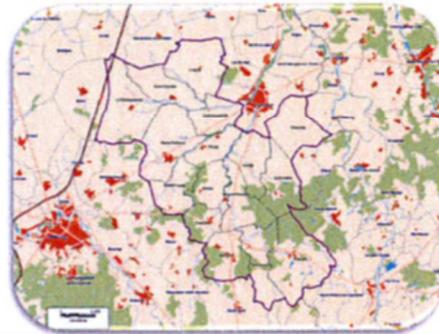
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHAMPAGNE BERRICHONNE



Communauté de Communes  
de Champagne Berrichonne

## Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le 10 juin 2013, la Communauté de Communes de Champagne Berrichonne (CCCB), accompagnée de la Direction Départementale des Territoires, a lancé l'élaboration de son **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.i)**. Cette étude sera réalisée avec l'assistance du groupement de bureaux d'études ASTYM-IXIA-Alain Gautron, composé d'urbanistes, d'un architecte et d'une environnementaliste.



Ambrault  
Bommiers  
Brives  
Chouday  
Condé  
La Champenoise  
Lizeray  
Meunet-Planches  
Neuvy-Pailloux  
Pruniers  
Saint Aubin  
Saint Aoustrille  
Sainte Fauste  
Saint Valentin  
Thizay  
Vouillon

### Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.i) ?

Le P.L.U.i est un document de planification territoriale permettant aux élus de l'intercommunalité de définir un projet global pour tout le territoire. Il répond à la fois aux enjeux actuels et futurs de développement durable et aux enjeux abordés lors du Grenelle de l'environnement. Son élaboration constitue une démarche innovante, la première dans le département de l'Indre et primée sur le plan national. En même temps, elle sera adaptée aux contextes environnemental, social, agricole et économique des communes de la Champagne Berrichonne.

Il s'agit un outil d'aide à la prise de décision en matière d'aménagement à l'usage de tous, habitants (actuels et futurs), entreprises et élus. Il définira les règles de vie, tout en répondant à une vision intercommunale et en s'adaptant aux spécificités de chaque commune. Il devient une véritable réflexion sur le projet du territoire pour les 10 à 15 années à venir.

Il délimitera les zones constructibles ou non constructibles, les zones urbanisables, et précisera la vocation de chacune d'elle (habitat, équipements, activités...), ainsi que les principes de valorisation et préservation de l'agriculture, de l'environnement et du patrimoine. Il définira des règles essentielles destinées à assurer le renouvellement urbain et à préserver le cadre et la qualité de vie.

#### Que contient le P.L.U.i ? :

- Le **Rapport de Présentation**, qui présente le diagnostic du territoire et présente les choix qui seront arrêtés.
- Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**, qui définit le projet de la CCCB et des communes en fixant des grandes orientations d'aménagement dans les domaines suivants : économie, habitat, environnement, patrimoine, agriculture...
- Les **Documents Graphiques** qui définissent les zones urbanisées, naturelles et agricoles.
- Le **Règlement** qui fixe les règles applicables à l'intérieur de chaque zone.
- Les **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** qui définiront une politique du logement pour le territoire, ainsi que des schémas d'organisation des futures zones d'urbanisation.
- Les **Annexes** qui portent à la connaissance de tous certains éléments pris en compte dans l'élaboration du P.L.U. : assainissement, servitudes...

### La concertation

La concertation de la population est obligatoire dans le cadre de l'élaboration du P.L.U.i. Elle a été lancée lors de la délibération prescrivant le P.L.U.i et sera clôturée lors de l'arrêt du projet. La CCCB a souhaité que la concertation soit organisée à partir :

- de registres disponibles en mairies ;
- d'une exposition évolutive présentant les résultats des études en cours ;
- de la tenue de réunions publiques au cours du PADD et à la fin des études ;
- d'ateliers de travail avec des acteurs du territoire, les agriculteurs... ;
- d'enquêtes spécifiques auprès des principales entreprises, des agriculteurs...

### Calendrier

24 mois d'étude

Juin-2013 à  
février 2014

Diagnostic

Printemps-  
été 2014

Projet d'Aménagement et de  
Développement Durable

Automne-  
Hiver 2014

Orientation d'Aménagement et de  
Programmation—Zonage—règlement

Printemps—  
Eté 2015

Finalisation de l'étude  
Procédure administratives  
PLUI approuvé

PLUi de la CC  
Champagne-Berrichonne  
Note d'information  
Juillet 2013

Réalisation ASTYM

# ACTUALITES

## ELECTIONS 2014

### Calendrier des élections 2014

Élections municipales : 23 et 30 mars 2014

Élections européennes : 25 mai 2014

### Les élections municipales

#### ➤ Qui élit-on les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Vous allez élire 11 conseillers municipaux pour 6 ans. Le maire et les adjoints seront ensuite élus par le conseil municipal.

#### ➤ Qui peut voter ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de la commune au 31 décembre 2013.

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de la commune.

**Contrairement aux élections précédentes, vous devrez présenter une pièce d'identité le jour du scrutin pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.**

#### ➤ Peut-on voter par procuration ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de la commune de voter à votre place.

La démarche s'effectue au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie, au tribunal d'instance.

#### ➤ Comment les conseillers municipaux sont-ils élus ? **Le mode de scrutin ne change pas. Les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire.**

Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

#### ➤ Qui peut être candidat ?

Les conditions générales d'éligibilité restent inchangées :

- être âgé de 18 ans au jour de l'élection,
- être inscrit sur la liste électorale, ou être inscrit au rôle des contributions directes au premier janvier de l'année de l'élection ou justifier devoir y être inscrit à cette même date.

**En revanche, contrairement aux précédentes élections municipales, une personne qui souhaite se présenter aux élections à venir doit se déclarer candidate.**

**La liste des personnes candidates dans la commune sera affichée dans le bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.**

#### ➤ Comment faire pour être candidat ?

**Les candidats au mandat de conseiller municipal ont désormais l'obligation de déposer une déclaration de candidature, à la préfecture ou à la sous-préfecture avant le jeudi 6 mars 2014 à 18 heures.**

Il est recommandé de prendre connaissance du *Mémento à l'usage des candidats dans les communes de moins de 1 000 habitants* publié sur le site Internet du ministère de l'Intérieur. Ce guide vous expliquera les démarches à accomplir.

<http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat>

#### ➤ Ce qui est nouveau :

1. Présentation d'une pièce d'identité pour voter
2. Déclaration de candidature obligatoire
3. Impossibilité de voter pour une personne non candidate

### L'élection des conseillers communautaires

Contrairement aux communes de 1000 habitants et plus, il n'y a pas d'élection des conseillers communautaires. Pour la commune de Sainte-Fauste, les conseillers communautaires seront désignés selon le tableau du conseil municipal, établi après l'élection du maire et des adjoints, qui classe obligatoirement en premier le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils ont recueillis.

Ainsi, la commune de Sainte-Fauste sera représentée au sein de la Communauté de Communes de Champagne Berrichonne par deux conseillers communautaires : le maire et le premier adjoint (sauf en cas de vacance du siège de conseiller communautaire pour quelque motif que ce soit, celui-ci sera remplacé par le conseiller municipal suivant inscrit dans l'ordre du tableau).

### Les élections européennes

Les élections de 2014 seront les huitièmes élections européennes au suffrage universel direct à un tour. Elles permettront l'élection de 751 députés européens, représentant plus de 500 millions d'habitants et environ 388 millions d'électeurs dans les 28 États membres de l'Union.

# ACTUALITES

## RECENSEMENT MILITAIRE

### Recensement militaire

Acte volontaire et obligatoire, le recensement concerne tous les jeunes Français, filles et garçons dès l'âge de 16 ans.

Cette démarche s'effectue auprès de la mairie du lieu de résidence, entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du troisième mois qui suit celui de l'anniversaire.

Les listes de recensement préparent et facilitent l'inscription des jeunes sur les listes électorales. En effet, le ministère de la Défense communique à l'Insee, suite à la procédure de recensement militaire organisé en vue de la journée défense et citoyenneté, la liste des jeunes de 18 ans recensés pour l'inscription d'office sur les listes électorales.

L'attestation de recensement est valable du jour du recensement jusqu'aux 18 ans de l'administré. Elle est indispensable pour s'inscrire à tout examen placé sous le contrôle de l'autorité publique (BEP, CAP, baccalauréat, conduite accompagnée...)

Entre 18 et 25 ans, c'est le certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) qui est exigé pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique, y compris le permis de conduire.

Il faut compter entre neuf mois et un an entre le recensement et la JDC. Si aucune convocation ne parvient au-delà de 15 mois d'attente, il convient de contacter le CSN d'Orléans au 02.38.65.21.32.

Suite à la fermeture du 517ème régiment du train de Châteauroux, pour les Indriens, les Journées Défense et Citoyenneté se déroulent à la 12ème Base de Soutien du matériel de l'Armée de terre de Neuvy-Pailloux depuis le 1er janvier 2012.

Elles ont lieu en principe le lundi.

Lors de la JDC, chaque jeune doit se munir :

- de l'ordre de convocation
- d'une pièce d'identité officielle avec photographie (carte d'identité ou passeport)

Une JDC se compose de quatre modules obligatoires :

- trois modules dispensés par des animateurs militaires sur les thèmes de la défense et de la citoyenneté
- un module dispensé par la Croix Rouge Française

Un test sur les acquis fondamentaux de la langue française est également effectué afin d'évaluer le niveau de lecture.



### TARIF 2014 DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES

<b>Particuliers :</b>	<b>Commune</b>	<b>Acompte</b>	<b>Hors Commune</b>	<b>Acompte</b>
Week-end	200 €	100 €	340 €	170 €
1 journée	140 €	70 €	240 €	120 €
Lunch, galette	70 €	35 €	140 €	70 €
3 jours ou +	260 €	130 €	440 €	220 €
<b>Entreprises :</b>				
Lunch	90 €	45 €	140 €	70 €
1 journée	170 €	85 €	280 €	140 €

Les tarifs comprennent la location de la salle multi-activités, la vaisselle et le chauffage.

Un chèque de caution de 500 euros est également demandé lors de la remise des clés. Il est rendu, si tout est en ordre lors de l'inventaire sortant. En cas de casse/perte de vaisselle, dommages occasionnés ou entretien insuffisant, une participation financière sera réclamée par la mairie.

L'inventaire et la convention d'utilisation de la salle doivent être retournés à la mairie, complétés et signés, 10 jours avant la date de la location, accompagnés d'une attestation responsabilité civile.

# POPULATION

## RECENSEMENT



Cette année, le recensement se déroule dans notre commune !

Il a lieu du 16 janvier au 15 février 2014.

### Le recensement, c'est utile à tous

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, etc.

Le recensement permet aussi de connaître les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...

Au niveau local, le recensement sert notamment pour ajuster l'action publique aux besoins des populations. Il aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public. Il permet ainsi de mieux répondre aux besoins de la population.

C'est pourquoi votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique.

Pour plus d'informations, consultez le site internet : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

### Le recensement, c'est simple

Un agent recenseur recruté par la mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident.

Une nouveauté par rapport au dernier recensement : vous aurez la possibilité de vous faire recenser en ligne.

### Le recensement, c'est sûr

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois.

Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

## CARTE NATIONALE D'IDENTITE

A compter du 1er janvier 2014, **la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.**

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures
- les cartes d'identité délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures

Cette prolongation est automatique et ne nécessite aucune démarche particulière.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Si vous souhaitez voyager à l'étranger, rendez-vous sur [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) pour plus d'informations.

## ETAT-CIVIL 2013

### Les naissances

- Aloïs, Paul, Jérémy DELETANG

### Les mariages

- Michel HERBAUT et Sylvie MOREAU

### Les décès

- André MASSICARD
- Ginette DAGUET

## LES NOUVEAUX ARRIVANTS

- Kévin ROGER et Cindy DELPLACE au 9 Chemin des Bouvreuils
- Mme NICOLAS et M. CHAPUS Nicolas et ses filles Célia et Méline au 5 Chemin des Mésanges